

<http://trevoux.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article27>



Procédure d'affectation 3ème

- ACTUALITÉS - PROCEDURES D'AFFECTION - TROISIEME -



Date de mise en ligne : lundi 24 octobre 2016

Copyright © Centre d'Information et d'Orientation - Tous droits réservés

TROISIEME

Pour exprimer ses voeux de poursuite de scolarité

- 1°) la famille demande : de 1 à 5 voeux peuvent être formulés par ordre de préférence
- 2°) le conseil de classe propose une solution d'orientation
- 3°) le chef d'établissement prend une décision d'orientation sur proposition du conseil de classe. En cas de désaccord entre la demande de la famille et la décision du chef d'établissement, un recours possible : la commission d'appel.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site du [DRAIO](#)

COMMISSIONS D'APPEL : date encore non connue